

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 4°
Ce matin, à 8 h.		+ 0°
Midi,	764 ^{mm} / _{mm}	+ 4°
Hausse	» ^{mm} / _{mm}	
Baisse	2 ^{mm} / _{mm}	
Température minima de la nuit		- 4°

INFORMATIONS

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Dans sa dernière réunion, qui a duré trois heures, la Commission d'enquête, après une longue discussion, a décidé, par 22 voix contre 7 et 2 abstentions, de rester en fonctions.

M. Brisson avait émis l'avis que la Commission, moralement atteinte par deux votes successifs de la Chambre, devait résigner son mandat. Il a donc voté avec la minorité de la Commission.

Les trois administrateurs de Panama ont été transportés du dépôt à Mazas, par la voiture cellulaire, vulgairement le panier à salade.

M. JOSEPH REINACH

M. Joseph Reinach, député, adresse aux journaux une lettre d'une fiche saisie chez M. Thierrée et portant indication d'un versement de 40,000 francs à son crédit.

Il dit que son beau-père, en 1888, lui devait environ 60,000 fr., montant des frais de son contrat de mariage, et que ce versement de 40,000 fr. était un acompte sur cette créance.

Si le procès démontre que ces 40,000 fr. auraient été attribués indûment au baron de Reinach, M. Joseph Reinach déclare qu'il les restituera au liquidateur de Panama.

Il ajoute qu'en 1888 il n'était pas encore député.

M. Thonny, commissaire aux délégations judiciaires, a pratiqué une perquisition dans le bureau particulier de M. Charles de Lesseps, à la Compagnie de Suez, 9, rue Charras.

NOUVELLES POURSUITES

Le Jour a publié toute une série de nouvelles à sensation. Nous les reproduisons sous réserves :

1° Quatre arrestations nouvelles seraient imminentes;

2° Le procureur général aurait déjà trouvé dans les papiers saisis des motifs suffisants pour poursuivre certains membres du Parlement;

3° Les demandes en autorisation de poursuites seraient décidées et le gouvernement les déposerait dans quelques jours à la Chambre et au Sénat. Les arrestations suivraient immédiatement l'autorisation;

4° Une information serait ouverte sur les députés journalistes, et les livres de leurs jour-

naux seraient examinés pour constater s'ils ont touché personnellement, ou bien si l'argent est entré intégralement dans la caisse du journal comme rémunération de publicité;

5° Les directeurs ou rédacteurs en chef ayant seuls qualité pour traiter de publicité, les députés simples rédacteurs qui auraient touché seraient poursuivis.

VINGT MILLIONS

La Libre Parole dit être en mesure d'affirmer le montant exact des sommes qui ont été distribuées dans l'affaire du Panama et le nombre de personnes qui ont touché.

Il a été distribué 20 millions entre 3,000 personnes: députés, journaux et autres.

Le cahier renfermant ces noms contient 214 pages.

LES BIENS DE M. DE LESSEPS

Le Figaro assure que le domaine de La Chesnaie va être mis en vente :

« M. Ferdinand de Lesseps ignore encore les malheurs qui ont frappé sa famille.

» Une pareille nouvelle le tuerait.

» Par contre, de tristes préparatifs sont faits autour de lui, en silence, à son insu.

» On va tout vendre à La Chesnaie.

» D'immenses affiches préparées par le notaire et l'avoué d'Issoudun annoncent qu'à l'audience des criées du tribunal civil de cette sous-préfecture, le mardi 10 janvier à midi, on mettra aux enchères publiques, sur saisies immobilières, les divers immeubles qui forment la propriété de M. Ferdinand de Lesseps :

» Le domaine de La Chesnaie, les bois de la Chesnaie, les bâtiments de La Chesnaie, le domaine de Presle, etc.

» On met aux enchères la nue-propiété de ces divers immeubles pour « y joindre l'usufruit » au décès de M^{me} de Lesseps. »

CHEZ LE BARON DE REINACH

On télégraphie de Beauvais que les scellés avaient été apposés sur les papiers du baron de Reinach trouvés dans son château de Nivillers. Le parquet de Beauvais s'est transporté dans ce château et a opéré la levée des scellés.

PARLONS D'AUTRE CHOSE

Il paraît que M. Floquet est du nombre des hommes politiques qui voudraient qu'on parlât d'autre chose que de l'affaire du Panama. Il invite les rapporteurs des lois d'affaires en souffrance à se tenir prêts à discuter. Il serait bon, leur dit-il, qu'on s'occupât un peu plus d'affaires.

M. Floquet a peut-être raison au fond et surtout au point de vue républicain. Mais dans les circonstances actuelles son attitude rappelle un peu celle que, dans une de ses fables, La Fontaine donne au renard qui a eu la queue coupée.

Les maires socialistes

Après les maires de Montluçon et Rouen, voici maintenant ceux de Gannat et de Commeny.

On lit en effet dans le Temps :

« A Gannat, le maire, dédaignant les moyens détournés, tels qu'intimidation des agents, suspension, etc., employés jusqu'ici par les municipalités pour amoindrir l'autorité du commissaire de police, a imaginé de remplacer tout simplement le représentant du gouvernement par un fonctionnaire nommé par lui, maire, et désigné par le titre — nouveau comme l'emploi — de « garde-chef ».

» Cette mesure a été prise par un arrêté rendu au mois de novembre dernier annonçant la création d'un garde-chef assermenté, auquel le maire délègue les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi municipale du 5 avril 1884, et enjoignant aux agents de police de le considérer comme leur chef direct. Cet arrêté n'ayant pas été homologué, cela va sans dire, par le préfet, la police de Gannat se trouve actuellement dans une situation au moins bizarre, ayant à sa tête le commissaire de police et le garde-chef, le premier ayant le droit d'exercer l'emploi mais manquant de prestige aux yeux des agents après l'arrêté du maire, le second n'ayant pas le droit d'exercer les fonctions à lui dévolues par la municipalité.

» A Commeny, pour surveiller une population ouvrière et minière de 40,000 habitants, les forces de police étaient composées, il y a un an, d'un commissaire, de deux agents et d'un garde-champêtre. Trouvant ce total sans doute encore trop imposant, le maire collectiviste a fait donner sa démission à l'un des agents, qu'il n'a pas remplacé, et suspendu le garde-champêtre, sans consulter bien entendu le commissaire. A l'heure actuelle, le magistrat représentant le pouvoir exécutif se trouve donc à la tête d'un seul agent, âgé de soixante-huit ans!

» Il convient de signaler, en regard de ces mesures désorganisatrices de la police, que, dans cette région, se trouvent six importants dépôts de dynamite.»

Tout est désorganisé sous le gouvernement de la République, il y a longtemps que nous l'avons dit pour la première fois.

Le Temps commencerait-il à en convenir ?

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 décembre 1892.

La Bourse a escompté aujourd'hui le départ éventuel de la Chambre après le vote des douzièmes provisoires. Le 3 0/0 reste à 98.77 et le 4 1/2 à 105.65.

La fermeté de la Rente Italienne à 93.67 est justifiée par l'amélioration des recettes budgétaires.

L'Extérieure cote 64 9/16.

L'action de la Banque de France est sans changement à 3,885. Le Crédit Foncier est en voie de reprise à 1,045. Une réduction du dividende à 55 fr. permettra de renforcer les provisions pour amortissement des obligations.

La Banque de Paris s'échange de 677 à 678. L'acompte de 20 fr. sur le dividende de 1892 à recevoir en janvier, devra faire ressortir ce titre à un prix d'achat très avantageux.

L'action de la Société Générale ne saurait descendre beaucoup au-dessous du cours de 480 étant donnée la fixité de son dividende.

Le Crédit Lyonnais est plus faible à 771 sur des bruits sans fondement et qui se démentent d'eux-mêmes.

L'action Immeubles de France varie de 499.50 à 500 fr.

Les obligations 5 0/0 Rock Island Péoria et Saint-Louis sont toujours en faveur à 497 fr. Cette ligne de chemin de fer monopolise tous les transports de charbon du Mont-Olive et alimente le marché de Saint-Louis qui consomme cinq fois plus que la production actuelle, d'où un énorme trafic immédiat pour la ligne.

Les Chemins Economiques valent 428.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Elections au Tribunal de Commerce

SAUMUR (SUD)

Inscrits, 650; votants, 245.

Président: M. Mignon, 174; voix diverses, 32.

Juges titulaires: MM. Chapin, 182; Boret, 174; voix diverses, 51.

Juges suppléants: MM. Mauriceau-Delaunay, 169; Boutaud, 96; Ernoul, 93.

SAUMUR (NORD-EST)

Inscrits, 192; votants, 7.

Président: M. Mignon, 4; voix diverses, 3.

Juges titulaires: MM. Chapin, 4; Boret, 4; voix diverses, 3.

Juges suppléants: MM. Boutaud, 3; Ernoul, 3; Mauriceau-Delaunay, 3; voix nulle, 1.

SAUMUR (NORD-OUEST)

Inscrits, 179; votants, 25.

Président: M. Mignon, 49; voix diverses, 6.

Juges titulaires: MM. Chapin, 17; Boret, 16; voix diverses, 8.

Juges suppléants: MM. Mauriceau-Delaunay, 49; Boutaud, 8; Ernoul, 7; voix diverses, 6.

CANTON DE GENNES

Inscrits, 24.

Juges titulaires: MM. Boret, 20; Chapin, 20.

Juges suppléants: MM. Ernoul, 14; Boutaud, 9; Mauriceau-Delaunay, 23.

CANTON DE MONTREUIL

Inscrits, 39.

Juges titulaires: MM. Boret, 33; Chapin, 34.

Juges suppléants: MM. Ernoul, 18; Boutaud, 8; Mauriceau-Delaunay, 35.

Les résultats des cantons de Doué et de Vihiers ne sont pas encore arrivés.

LES ÉLECTIONS

Au Tribunal de Commerce de Saumur

La Revanche de Mauriceau

Par 188 voix sur 240 votants, malgré la pression administrative la plus vive, M. Mauriceau a été élu hier à Saumur membre du Tribunal de commerce. (Les résultats des autres cantons ne sauraient modifier cette proposition.)

Mais le vaincu n'est ni M. Boutaud, ni M. Ernoul:

C'est MONSIEUR VINSONNEAU!

Les notables commerçants de Saumur vien-

ment de lui dire nettement, brutalement, disons le mot juste :

« Vous n'êtes plus digne d'être maire de Saumur, allez vous en ! »

Il y a juste deux années, à l'époque de l'hiver si rigoureux de 1890-1891, dans un mouvement admirable dont la population de Saumur gardera longtemps le souvenir, républicains et conservateurs, oubliant leurs ressentiments, s'unirent sur le terrain de la charité et constituèrent le « Comité des Pauvres » dont l'honorable et sympathique M. Mauriceau fut nommé président à l'unanimité.

Il nous semble inutile de rappeler les résultats de l'œuvre....

Hier, sur un autre terrain, celui de l'honnêteté, républicains et conservateurs, faisant trêve à leurs discordes, se sont unis encore une fois et ils ont infligé au maire une verte leçon bien méritée. Ils lui ont fait comprendre qu'en divulguant publiquement des renseignements *absolument confidentiels* sur la solvabilité de M. Mauriceau, il avait commis une *mauvaise action*.

Vous êtes commerçant, M. Vinsonneau, vous deviez savoir, vous saviez les conséquences de cette divulgation: si le crédit de M. Mauriceau n'était pas aussi solidement établi, vous pouviez provoquer la ruine de ce manufacturier.

En vérité, c'est épouvantable ! Et vous mériteriez l'affront que viennent de vous faire tous les commerçants de votre ville.

Ecoutez ce conseil :

Donnez non seulement votre démission de maire, mais votre démission de conseiller municipal.

Nous connaissons un homme digne de devenir le premier magistrat de la cité. C'est Mauriceau, celui-là même qui disait, le 13 février 1894, au moment de la dissolution du Comité des Pauvres dont nous parlions tout à l'heure :

« La population nous demande de cesser nos luttes, de faire l'apaisement, l'union dans les sentiments nobles et généreux qui sont l'honneur de l'humanité. »

Tous les électeurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, voteront pour M. Mauriceau. Ils trouveront chez cet homme de cœur le tact, l'esprit de conciliation et de tolérance que nous avons regretté de ne jamais trouver en vous.

S.

L'HIVER

Le bonhomme Hiver se prépare à faire son entrée officielle avec son cortège ordinaire de brouillards et de froids. La journée d'hier a été marquée par un brouillard aussi intense que glacé. Le givre recouvrait les arbres, dont la douce température des jours précédents respectait encore quelques feuilles.

Aujourd'hui le froid persiste et le bulletin

météorologique de M. Davy nous donne à midi une pression de 764^{mm} avec une température de 4 degrés au-dessus de zéro.

Les vents se maintiennent à l'est.

UN TAILLEUR QUI N'A PAS PEUR DE L'EAU

On s'est amusé hier soir, vers quatre heures, des fantaisies d'un tailleur en goguette, qui n'a rien trouvé de mieux à faire qu'à se promener, en gesticulant fort, sur le chemin de halage, encore recouvert de l'eau qu'avait amenée la crue dernière.

Ce personnage plein de chaleur avait de l'eau jusqu'à ses genoux doublement flexibles, et il est fort heureux qu'il ne se soit pas trop approché du bord, car le courant n'eût pas permis à l'ivrogne de se retirer de la Loire si le moindre faux pas l'avait fait précipiter dans le fleuve.

LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

Le tableau des inspecteurs du travail vient de paraître à l'Officiel. Angers y figure comme résidence d'un inspecteur départemental dont les attributions s'étendent sur le Maine-et-Loire et sur les Deux-Sèvres.

Cet inspecteur départemental dépendra de l'inspecteur divisionnaire de Nantes.

Le nombre des inspecteurs du travail est fixé comme suit :

11 inspecteurs divisionnaires ;

92 inspecteurs ou inspectrices départementaux.

PRIMES AUX CULTIVATEURS DE CHANVRE

Le montant de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre est fixé, pour 1892, à 132 fr. par hectare.

INTRODUCTION DE PLANTS DE VIGNES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Le Journal officiel publie la liste des départements, arrondissements, cantons et communes dans lesquels est autorisée l'introduction des plants et vignes venant de l'étranger et des arrondissements phylloxérés.

Voici ce qui concerne notre département :

Arrondissements de Cholet et de Segré entiers.

Arrondissement d'Angers : cantons d'Angers (nord-ouest), Chalonnes-sur-Loire, le Louroux-Béconnais, les Ponts-de-Cé, Saint-Georges-sur-Loire et Thouarcé entiers.

Arrondissement de Baugé : cantons de Longué et de Noyant entiers.

Arrondissement de Saumur : cantons de Saumur (sud), Doué-la-Fontaine, Gennes et Vihiers entiers.

LE SERVICE DE M^{me} DE GRANDMAISON

L'église de Montreuil-Bellay était remplie, vendredi matin, d'une affluence inaccoutumée.

Tous ceux qui ont pu approcher de près ou de loin le baron de Grandmaison et qui savent apprécier son esprit large et affable, avaient tenu à rendre un respectueux hommage à M^{me} la baronne de Grandmaison, sa respectable mère, et témoigner leur sympathie à celui dont la douleur a été ressentie d'une population entière.

Nous avons reconnu au milieu de cette foule : comte de Laistre, comte de Brézé, M. Letourneur, comte de Castellane, M. Bouvet, M. Girard-Bouvet, MM. Hudault, Rouleau, Mauriceau-Delaunay, Cristal, Renou, M. l'abbé Béchet, M. Amyot, marquis de Montesquiou, MM. Carré, Bonreau, Albert Dominique, du Puy-Notre-Dame, MM. Delaleu, Marcheteau, Goupil, du Vaudelnay, M. Guionis, M. Ballu, de Cizay, M. et M^{me} Godbert, et beaucoup de personnes venues de Saumur et des environs.

UN MONUMENT COMMÉMORATIF

Un comité vient de se former pour élever un monument à la mémoire du lieutenant Menou, notre compatriote, mort au Dahomey.

Il serait composé de : MM. Haran, conseiller général, maire de Saint-Clément ; Bouju, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Lambert ; Boutin-Desvignes, maire des Rosiers.

M. Tétart, conseiller d'arrondissement du canton de Gennes, remplirait les fonctions de secrétaire, et M. Beaumont, notaire aux Rosiers, celles de trésorier.

VILLEBERNIER. — Le jeune Victor Verneau, âgé de 13 ans, garçon de ferme chez son oncle, le sieur Baugé, cultivateur à Villebernier, était allé hier matin conduire au pré un cheval sur lequel il était monté.

En pénétrant dans le pré, où se trouvaient plusieurs autres chevaux, il fit galoper parmi eux sa monture, et les effraya au point qu'un des chevaux lança une ruade qui atteignit Verneau à la jambe et la lui brisa au dessous du genou.

Ramené aussitôt chez son oncle, l'imprudent enfant reçut des soins empressés.

ADJUDICATION POUR FONTEVRAULT

Samedi, à deux heures, il a été procédé à la Préfecture de Maine-et-Loire, sous la présidence de M. Gordien, conseiller de préfecture, et en présence du directeur de la maison centrale de Fontevault, à l'adjudication des fournitures nécessaires aux services de la maison centrale de Fontevault, pendant l'année 1893.

29 lots sur 30 ont été adjugés. Ont été déclarés adjudicataires :

1. Pommes de terre. — M. Proust, négociant à Saumur, à raison de 4 fr. 45 les 100 kil.

2. Lentilles. — M. Lapostolle, négociant à

Paris, à raison de 29 fr. 40 les 100 kil.

3. Pois verts. — M. Lapostolle, à raison de 59 fr. 40 les 100 kil.

4. Haricots blancs. — M. Lapostolle, à raison de 24 fr. 40 les 100 kil.

5. Haricots de couleurs. — M. Beaufils, négociant à Varennes-sur-Loire, à raison de 25 fr. 95 les 100 kil.

6. Riz. — M. Fouché, droguiste à Angers, à raison de 27 fr. 90 les 100 kil.

7. Saindoux d'Amérique. — M. Fouché, à raison de 103 fr. 80 les 100 kil.

8. Sel marin. — M. Goblet, négociant à Saumur, à raison de 13 fr. 50 les 100 kil.

9. Poivre en grains. — M. Fouché, négociant à Angers, à raison de 279 fr. les 100 kil.

10. Fromage de Gruyère. — M. Fouché, négociant à Angers, à raison de 134 fr. les 100 kil.

11. Huile à manger. — M. Brunet, marchand d'huiles, à raison de 75 fr. les 100 kil.

12. Vinaigre. — M. Goblet, négociant à Saumur, à raison de 20 fr. les 100 litres.

13. Vin rouge. — M. Chevallier, négociant au Vaudelnay-Rillé, à raison de 28 fr. 45 l'hect.

14. Sucre noir de réglisse. — M. Lallemand, droguiste à Angers, à raison de 88 fr. les 100 kil.

15. Mélasse. — M. Fouché, droguiste à Angers, à raison de 24 fr. 80 les 100 kilog.

16. Sucre raffiné cassé. — M. Garreau, négociant à Saumur, à raison de 108 fr. les 100 kil.

17. Racine de gentiane. — M. Lallemand, droguiste à Angers, à raison de 45 fr. les 100 kil.

17 bis. Cassonade. — M. Garreau, de Saumur, à raison de 95 fr. les 100 kil.

18. Chlorure de chaux. — M. Fouché, droguiste, à raison de 24 fr. les 100 kil.

19. Bois de sapin pour chauffage des fours. — M. Gaignon, marchand de bois, à Fontevault, à raison de 6 fr. 47 le stère.

20. Bois de chêne pour chauffage général. — M. Rebrol, marchand de bois, à raison de 9 fr. 28 le stère.

21. Charbon de terre en briquettes. — M. Lehoux-Russond, marchand de bois, à Longué, à raison de 28 fr. 99 les 100 kilos.

22. Huile de colza. — M. Goblet, négociant à Saumur, à raison de 65 fr. 73 les 100 kil.

23. Cristaux de soude dits « Lessive-Phénix ». — M. Fouché, négociant à Angers, à raison de 23 fr. les 100 kil.

24. Savon noir. — M. Bosquet, négociant au Petit-Quévilly (Seine-Inférieure), à raison de 25 fr. 45 les 100 kil.

25. Savon marbré. — M. Goblet, négociant à Saumur, à raison de 43 fr. les 100 kil.

26. Avoine. — M. Chevallier-Rossignol, négociant au Vaudelnay-Rillé, à raison de 17 fr. 64 les 100 kil.

27. Viande de boucherie. — M. Trudeau,

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR
Le Marquis DE FOUDRAS

Le commis grimpa sur une échelle, et pendant qu'il se livrait à sa recherche, les hommes qui lisaient les journaux examinèrent curieusement la femme qui demandait les romans de Crébillon fils.

Parmi ces hommes se trouvait M. de Saint-Ibal. Il avait, comme on s'en souvient, passé une soirée avec mademoiselle d'Estouville chez madame d'Etoges.

— Voici tous les romans de Crébillon fils, dit le commis en déposant sur le comptoir une demi-douzaine de hideux bouquins qui avaient fait les délices des pages de Louis XV.

— Madame veut-elle faire son choix ? reprit la dame du comptoir.

Suzanne leva son voile pour lire les titres à demi-effacés des livres étalés devant elle, et M. de Saint-Ibal reconnut distinctement la ravissante jeune personne qu'il avait vue à Bois-Boutou.

Cependant il doutait encore ; mais Suzanne ayant adressé quelques questions à la dame du comptoir, M. de Saint-Ibal reconnut sa voix comme il avait reconnu sa personne, et cette double identité le frappa de stupéfaction.

Mademoiselle d'Estouville choisit deux volumes un peu au hasard, puis elle déposa une pièce de cinq francs sur le comptoir, abaissa son voile sur son visage et reprit sa course vers l'hôtel Loubert. On doit se rappeler que lors de sa dernière visite au père d'Éléonore, celui-ci lui avait indiqué le moyen d'arriver jusqu'à lui sans s'adresser à personne.

Elle passa devant la loge du portier sans qu'on fit la moindre attention à elle, et comme la cour était déserte, elle put gagner le petit escalier sans avoir été aperçue, ou du moins reconnue. Sa femme de ménage l'attendait à quelque distance.

Quand elle voulut ouvrir la porte du cabinet de M. Loubert, elle la trouva fermée ; alors elle frappa discrètement.

La porte s'ouvrit, et Suzanne se trouva en présence de Léonce.

VI

— Mademoiselle d'Estouville ! s'écria Léonce,

en reconnaissant Suzanne dans la jeune fille pâle et tremblante qui se tenait immobile sur le seuil du cabinet de M. Loubert.

— Elle-même, monsieur Granval, murmura-t-elle sans avoir la force ni d'avancer ni de reculer... Mais pourquoi M. Loubert n'est-il pas ici ? continua-t-elle en regardant avec anxiété les vêtements de deuil de Léonce.

— Mon oncle est mort, répondit la jeune baron ; et je suis dans son cabinet, parce que j'ai pris la direction de ses affaires.

— Mort ! dit Suzanne. Il n'y a donc que des malheurs dans ce monde !

— Il y en a beaucoup, mademoiselle. Mais ne restez pas sur cet escalier, je vous en supplie ! Je crois savoir ce qui vous amène, et je suis en mesure de vous rassurer sur le dépôt que vous avez confié à M. Loubert.

— Mort ! répéta Suzanne en suivant machinalement Léonce et en se laissant tomber sur un siège près de la porte du cabinet. Ah ! parlez-moi vite de madame votre mère ! elle doit être bien malheureuse.

— Elle a beaucoup de courage, comme vous savez ; et jamais elle n'en eut plus besoin que depuis quelques jours.

— Ces paroles ne contiennent-elles pas un

reproche pour moi ? demanda Suzanne d'une voix faible.

— Non, non, mademoiselle, repartit vivement Léonce ; car nous savons que vous n'en méritez aucun. J'ignore ce que le monde pense de votre noble conduite ; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'elle vous a donné de nouveaux droits à l'estime et à la tendresse de ma mère.

— O mon Dieu ! soyez mille fois béni, s'écria Suzanne en levant ses mains jointes vers le ciel.

— J'espère que vous n'avez pas plus douté de notre approbation que de notre douleur de vous avoir perdue, mademoiselle. Quant à moi, je n'ai jamais été plus fier de vous connaître que depuis que je n'avais plus l'espérance de vous retrouver.

— Avez-vous revu Claire ? pouvez-vous me parler d'elle ? Est-elle aussi généreuse que vous ?

— Je sais qu'elle est établie chez ma mère avec madame Reinach ; mais il y a quelques jours que je ne l'ai vue. Son désespoir ne l'a pas empêchée de vous rendre justice. Ne la verrez-vous pas ?

— Je ne verrai plus personne, monsieur

SUIVANT ACTE passé devant notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).
Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux, 64.

VENTE

Aux enchères publiques
APRÈS FAILLITE

Le MARDI 20 DÉCEMBRE 1892, à une heure de relevée, à Saumur, rue du Petit-Versailles, n° 14, au domicile du sieur OGÉREAU, marchand-épiciers,

Il sera vendu :

MARCHANDISES. — Conserves alimentaires. — Boîtes de sucre, savon, bougie, cire, riz, tapioca, vermicelle, café, chicorée, thé, féculé, réglisse, amidon, graines diverses, cirage, pommade, etc. — Lacets, ganses, galons, passementeries, fils assortis, écheveaux divers, gants, bas, chaussons, boutons, épingles. — Robinets, broses, balais, ficelle, éponges, poterie, vaisselle, verrerie.

MATÉRIEL. — Deux comptoirs, vitrines, casiers, rayons, étagères, moulins à café et à poivre, cribles, brâloirs, balances, séries de mesures, bouteilles vides, bonbonnes, fûts, sacs, planches, débarras.

MOBILIER. — Bois de lit, lits de fer, literie, armoire, buffet, bureau, glaces, pendules, chaises, tables, rideaux, linge de corps et de ménage, ustensiles de cuisine et de ménage.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 40 0/0 en sus.

Boucherie Biémont

8, Rue Saint-Jean, Saumur.

Boucherie 1^{re} qualité, Pore frais, petit Salé, Charcuterie de campagne. Oléo-Crème pour la cuisine, meilleure que le beurre, avec 40 0/0 d'économie.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

A CÉDER

DE SUITE

Un Atelier de Sellerie et Bourrellerie

Situé à St-Hilaire-St-Florent

Exploité actuellement par M. Ruésche.

S'adresser, pour traiter, audit M. RUÉSCHÉ, ou à M. L. PROUST, arbitre de commerce à Saumur.

Atelier de Serrurerie

Ancienne Maison

JOUSSELIN ET RENAUDINEAU

J. JOREAU

Successeur

44, Rue des Capucins, Saumur.

ON DEMANDE, à SAUMUR,

Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

LA
Réglisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES

A VENDRE

Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE

CARRIOLE FOURRAGÈRE

Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Francis VOELCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie
50, Rue d'Orléans, 50, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

PORTRAITS depuis 10 fr. la douzaine.

A partir du 15 décembre 1892

A L'OCCASION DES ÉTRENNES

Il sera offert à titre gracieux un

Splendide Portrait Album

A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées de 20 fr.

Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50

On opère tous les jours et par tous les temps.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrains	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Rufsec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gateaux Lorrains, 60, 1,20 et 1,90

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS
Sont de qualité supérieure

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure